



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°33

---

Réunion du : mardi 08 février 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

## COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club*** »

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8<sup>ème</sup> jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline Pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

\*\*\*\*\*

**Calendrier des Coupes de Paris Crédit Mutuel Idf :**

	Dates des tirages	1/4 de finale	1/2 finales	Finale
<b>SENIORS</b>	17/02/2022	06/03/2022	17/04/2022	08/06/2022 en soirée
<b>U20</b>				12/06/2022
<b>U18</b>				
<b>U17</b>				
<b>U16</b>				
<b>CDM</b>	25/01/2022			19/06/2022
<b>ANCIENS</b>				
<b>U15</b>	17/02/2022	05/03/2022	16/04/2022	11/06/2022
<b>U14</b>				

**COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – Saison 2021/2022**

**Les tirages au sort seront ouverts au public pour les catégories :**

**SENIORS – U20 – U18 – U17 – U16 – U15 - U14**

**Et auront lieu le jeudi 17 février 2022 à partir de 18h00  
au siège du CREDIT MUTUEL - 18 rue La Rochefoucauld – 75009 PARIS**

***Invitation pour 2 personnes aux clubs concernés***

**SENIORS – CHAMPIONNAT****23392102 : ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 05/02/2022 (R1/A)**

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif COVID (Présentation de 4 tests positifs de joueurs de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE).

Ce match est reporté au 26/02/2022.

**23392108 : RED STAR FC 2 / LILAS FC 1 du 12/02/2022 (R1/A)**

Demande du RED STAR FC pour jouer à 15h30.

La Commission ne peut valider l'horaire de 15h30 car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

**23392147 : RED STAR FC 2 / VILLEMOMBLE SP. 1 du 10/04/2022 (R1/A)**

Demande du RED STAR FC pour jouer le 09/04/2022 à 16h00.

La Commission ne peut valider l'horaire de 16h00 car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

**Accord de la Commission pour jouer le samedi 09/04/2022 à 15h00, sous réserve de l'accord de VILLEMOMBLE SP.**

**23392112 : CHATOU AS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 12/02/2022 (R1/A)**

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre se jouera au stade Charles Finaltéri 1 à CHATOU.

**Accord de la Commission.**

**23392332 : PLESSIS ROBINSON FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 19/02/2022 (R1/B)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 17h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FLEURY 91 FC.**

**23392342 : PLESSIS ROBINSON FC 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 23/04/2022 (R1/B)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 17h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CLAYE SOUILLY S.**

**23392293 : SENART MOISSY 1 / LE MEE SPORTS 1 du 12/02/2022 (R1/B)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 18h30.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de LE MEE SPORTS.**

**23392472 : LINAS MONTLHERY ESA 2 / VILLEJUIF US 1 du 13/02/2022 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLEJUIF US.**

**23392697 : NANTERRE ES 1 / RUNGIS US 1 du 20/02/2022 (R2/D)**

Demande de changement d'horaire de NANTERRE ES.

Cette rencontre aura lieu à 15h00 (horaire officiel).

**Accord de la Commission.****23392696 : VAL D'EUROPE 1 / IVRY US 2 du 20/02/2022 (R2/D)**

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu au stade de l'HERMIERE à SERRIS.

**Accord de la Commission.****23393762 : MANTOIS 78 FC 2 / LA COURNEUVE AS 1 du 13/02/2022 (R3/C)**

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu au stade Aimé BERGAL à MANTES LA VILLE.

**Accord de la Commission.****23393633 : PUTEAUX CSM / PALAISEAU US du 13/02/2022 (R3/B)**

Reprise du dossier.

Courriel du CSM PUTEAUX et de la Mairie de PUTEAUX informant de l'indisponibilité des installations à partir de 16h00, en raison d'une occupation municipale.

Demande de PUTEAUX CSM pour avancer à 14h00 ou à 14h30 et refus de l'US PALAISEAU.

La Commission donne son accord pour que le match se joue le dimanche 13/02/2022 à 14h00, avec l'accord de PALAISEAU US.

En cas de confirmation du refus de PALAISEAU U.S., le match sera reporté obligatoirement au 20/02/2022.

**23393903 : VAIRES ENT. US 1 / VGA ST MAUR 1 du 13/03/2022 (R3/D)****23393913 : VAIRES ENT. US 1 / BLANC MESNIL SFB 2 du 27/03/2022 (R3/D)****23393930 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)**

Courriel de VAIRES ENT. US informant de travaux sur son terrain jusqu'à la fin de saison.

Réception d'une convention de la Mairie de LE PIN concernant le prêt du terrain synthétique du stade Roger BRIANCON à LE PIN à 17h00 pour ces rencontres.

Concernant ces 3 matches à disputer sur un terrain de repli, la Commission prend note de la proposition du stade Roger Briancon à LE PIN.

Elle constate que l'horaire proposé est de 17h et que le terrain proposé ne dispose pas d'un éclairage classé.

La Commission informe le club que les 3 matches ci-dessus pourront se jouer sur le stade Roger Briancon avec un coup d'envoi à 15h00 au plus tard, si l'éclairage n'est toujours pas classé à la date des matches concernés.

La Commission invite le club et la Mairie à solliciter le classement de l'éclairage auprès de la C.D.T.I.S. du District de la Seine et Marne

De plus, concernant le match ci-dessous de la dernière journée de championnat, la Commission vous rappelle en application de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF, tous les matchs des deux dernières journées en championnat régional seniors doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle (15h)

**23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)****U20 - CHAMPIONNAT****23760562 : DEUIL ENGHIEU 20 / ESC PARIS 20 du 06/02/2022 (Elite 3/A)**

Courriel du club de ESC PARIS 20 indiquant que l'équipe n'a pas pu se présenter au match en raison d'une panne du véhicule transportant 8 joueurs de l'équipe, et demandant le report du match.

La Commission demande au club de transmettre les justificatifs d'intervention sur le véhicule en panne, pour sa réunion du 15/02/2022.

A réception, la Commission statuera.

**23760957 : SOISY ANDILLY MARGENCY 20 / AUVERS-ENNERLY FC 20 du 06/02/2022 (Elite 3/D)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre de la rencontre, la Commission enregistre le forfait non avisé de AUVERS-ENNERLY FC (1<sup>er</sup> forfait).

**23761091 : VAL DE FRANCE 20 / VILLETANEUSE CS 20 du 06/02/2022 (Elite 3/D)**

Après lecture de la FMI et du courriel de VAL DE FRANCE arrivé hors délai, la Commission enregistre le forfait non avisé de VAL DE FRANCE (1<sup>er</sup> forfait).

**23777870 : MAUREPAS AS 20 / CHEVILLY LARUE ELAN 20 du 06/02/2022 (Elite 3/E)**

Après lecture de la F.M.I., la Commission prend note du non-déroulement du match (motif indiqué sur la F.M.I. : pass sanitaire).

La Commission demande un rapport aux 2 clubs ainsi qu'à l'arbitre sur les raisons pour lesquelles le match n'a pas eu lieu.

**U20 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

2<sup>ème</sup> et dernier rappel :

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23760680 : DAMMARTIN CS 20 / MAISONS ALFORT FC 20 du 16/01/2022

**U18 - CHAMPIONNAT**

**23411804 : CHOISY LE ROI A.S. 1 / ETAMPES F.C. 1 du 13/02/2022 (R3/A)**

Courriel de l'AS CHOISY LE ROI et de la Mairie de VILLENEUVE LE ROI indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le 13/02/2022 à 16h30, sur le stade Pierre Pouget à ABLON.

**23411490 : MASSY 91 FC 1 / PARIS 13 ATLETICO du 13/02/2022 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire de MASSY 91 FC.

Cette rencontre aura lieu à 13h45.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS 13 ATLETICO.**

**23411454 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 16/02/2022 (R2/A)**

Demande d'ARGENTEUIL RC pour reporter ce match au 23/02/2022.

Sans motif indiqué, la Commission maintient cette rencontre à la date initiale.

**U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT**

**23412474 : ISSY LES MOULINEAUX FC / PARIS 13 ATLETICO du 13/02/2022 (Poule A)**

Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, en raison de la participation de son équipe U18 aux 8èmes de finale de la Coupe Gambardella.

La Commission reporte cette rencontre au 27/02/2022.

**U16 - CHAMPIONNAT**

**23413450 : PALAISEAU US 2 / RC PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 du 06/02/2022 (R3/C)**

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif COVID (Présentation de 4 tests positifs de joueurs de RC PAYS DE FONTAINEBLEAU).

**Ce match est reporté au 27/02/2022.**

**23412718 : RED STAR FC 1 / BRETIGNY FCS 2 du 13/02/2022 (R1)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS.**

**23412985 : ARGENTEUIL RC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 13/02/2022 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE.**

**23412850 : LINAS MONTLHERY ESA 1 / PARIS CENTRE DE FORM. FOOT PARIS 1 du 13/02/2022 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h30.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de C.F.F.P..**

**23413499 : PARIS 13 ATLETICO 2 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 13/02/2022 (R3/C)**

Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, en raison de la participation de son équipe U18 aux 8èmes de finale de la Coupe Gambardella.

La Commission reporte cette rencontre au 27/02/2022.

**23413457 : BUSSY ST GEORGES FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 13/02/2022 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VAL YERRES CROSNE.**

**23413298 : TORCY PVM US 3 / SARCELLES AAS 2 du 13/02/2022 (R3/B)**

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 17h00, sur le stade du Fremoy 2 à TORCY.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS.**

<b>U14 - CHAMPIONNAT</b>
--------------------------

**23373565 SENART MOISSY 1 / BONDY AS 1 du 22/01/2022 (R1/A)**

Reprise de dossier,

La Commission constate l'absence du rapport demandé à l'arbitre.

Transmet à la C.R.A.

**23372757 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 12/02/2022 (R2/A)**

Demande de CHAMPS SUR MARNE AS pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SAINT OUEN L'AUMONE AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/02/2022 – 12h00.

**23373025 MANTOIS 78 FC 2 / HOUILLES AC 1 du 12/02/2022 (R3/A)**

Demande de MANTOIS 78 FC pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de HOUILLES AC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/02/2022 – 12h00.

**23373296 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 12/02/2022 (R3/C)**

Demande de VAIRES ENT. ET COMP. US pour reporter le match au 23/04/2022 (motif : absence de l'éducateur),

Accord de DAMMARIE LES LYS FC,

La commission ne peut pas donner un avis favorable à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

La rencontre reste maintenue à la date initiale.

<b>CDM – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE</b>
---

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23394560 : PARISIENNE ES / VAL D'EUROPE du 16/01/2022 (R2/B)

**CDM - CHAMPIONNAT**

**23394410 : SERVON FC 5 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 5 du 06/02/2022 (R1)**

Courriel des 2 clubs confirmant l'inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23394410 : IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 5 / SERVON FC 5 le 06/02/2022

Retour – 23394501 : SERVON FC 5 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 5 le 05/06/2022

**Accord de la Commission.**

**23395856 : ERMONT AM. S. 5 / ACHERES CS 5 du 06/02/2022 (R2/A)**

La Commission,

Pris connaissance des nouveaux éléments transmis par le club d'ERMONT AS,

Par ces motifs,

**. reporte cette rencontre au 20/02/2022.**

**23394704 : ASNIERES FC 5 / VALLEE 78 FC5 du 13/02/2022 (R3/A)**

Demande d'ASNIERES FC pour jouer à 11h, en raison de la planification d'un match de l'équipe des PERSONNELS D'ASNIERES le même jour à 9h00, sur le stade Léo Lagrange à ASNIERES.

La Commission,

vous rappelle qu'à défaut d'accord avec le club de VALLEE 78 FC pour jouer à 11h00, les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales,

De plus, l'équipe Anciens D5 de PERSONNELS D'ASNIERES joue habituellement ses matchs sur le stade D. Rocheteau à ASNIERES.

**A défaut d'accord, cette rencontre sera maintenue le dimanche 13 février 2022 à 9h30, sur le stade Léo Lagrange à ASNIERES.**

**ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

**24359351 : ESPERANCE AULNAYSIENNE / FONTENAY TRESIGNY du 06/03/2022 avancé au 27/02/2022 (1/4 de finale)**

Demande de FONTENAY TRESIGNY AS pour avancer cette rencontre au 20/02/2022, l'équipe de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE n'ayant pas de match de championnat à cette date.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE.**

**ANCIENS - CHAMPIONNAT**

**23396065 : SAINT BRICE FC / HOUILLES SO du 20/02/2022 (R3/A)**

**RAPPEL**

Demande de SAINT BRICE FC de reporter cette rencontre au 27 février 2022, en raison de l'occupation de ses installations, avec accord de HOUILLES SO.

La Commission,

demande au club de lui communiquer un document officiel de la mairie de SAINT BRICE indiquant l'indisponibilité de ses installations à cette date et lui demande de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **pour sa réunion du mardi 15 février 2022.**

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

**23395732 : BOIS D'ARCY AS 1 / ST MICHEL 91 FC 1 du 13/02/2022 (R3/B)**

Courriel de BOIS D'ARCY AS et de la Mairie indiquant l'obligation de décaler cette rencontre, en raison de la planification de deux matchs le matin.

Cette rencontre aura lieu à 9h00.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Commission.**

**23395728 : PARAY FC / MONTRouGE GS du 13/02/2022 (R3/B)**

Courriel de PARAY FC et du District de l'Essonne.

Vu le motif invoqué (organisation d'un match sensible en catégorie de jeunes), la Commission reporte cette rencontre au 20/02/2022.